

pour faire honneur à certaines obligations. Voici ce qu'on lit au paragraphe 4 de l'article 4 du projet de loi:

Tous les pouvoirs d'emprunt qu'accorde l'article 5 du chapitre soixante-dix-huit du Statut de 1947, encore valides et non utilisés cesseront à la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

L'article 5 prévoit ce qui suit:

5. Un compte détaillé des sommes dépensées sous l'autorité de la présente loi doit être soumis à la Chambre des communes au cours des quinze premiers jours de la session suivante du Parlement.

Le pouvoir d'emprunt que confèrent ces articles prend automatiquement fin à la date de l'entrée en vigueur de la prochaine loi de finance.

Quant au crédit particulier voté en faveur de Rosetown, j'espère que l'honorable sénateur qui représente cette région (l'honorable M. Aseltine) a été bien renseigné. Je ne connais pas à fond ces questions, mais on pourrait considérer cet article, à mon avis, comme un exemple de la répugnance qu'éprouve le Gouvernement à engager des dépenses pour des considérations de parti. Je ne suis pas très au fait de la géographie de la Saskatchewan, mais, sauf erreur, je puis dire qu'on ne peut en aucune façon tenir ceux qui représentent la circonscription en question pour de chauds partisans du gouvernement.

L'honorable M. ASELTINE: De fait, je ne suis pas responsable de cette représentation.

L'honorable M. ROBERTSON: Je ne possède pas les chiffres des dépenses qu'on se propose de consacrer aux provinces Maritimes, mais je ne doute pas qu'elles sont compara-

tivement et, je dirais même, pitoyablement insignifiantes. De toute façon, si l'on tient compte des besoins pressants en certains cas, on peut dire que ces crédits sont loin de suffire. Il se peut qu'on n'ait pas accordé de crédit pour l'aménagement de jetées et de brise-lames dans la province de Saskatchewan mais je sais qu'on a consacré à d'autres fins plus qu'il ne faut pour équilibrer ces déficiences.

L'honorable R. B. HORNER: Personne n'ignore que je parle rarement de la superbe ville où je demeure, c'est-à-dire Blaine-Lake. Je ne voudrais pas qu'on en conclue que l'endroit est sans importance. Il y a dix ans, le gouvernement y a acheté deux beaux terrains avec l'intention d'y construire un bureau de poste. Peut-être si j'avais fouillé les crédits comme l'a fait l'honorable sénateur de Rosetown (l'honorable M. Aseltine) j'y aurais découvert un montant de \$25,000 ou \$30,000 destiné à cette construction. Je l'espère, car il faut vous dire que la maîtresse de poste de cet endroit, qui a succédé à son père, refuse d'améliorer l'édifice actuel étant donné qu'elle n'en est pas propriétaire. La guerre est terminée depuis longtemps et ces gens attendent avec impatience qu'on leur construise un nouveau bureau de poste; j'espère donc qu'on a prévu cette construction.

Plusieurs honorables sénateurs vantent souvent leur cité ou ville. Si je n'ai pas fait de même, je ne voudrais pas pour cela qu'on croie, comme je l'ai dit tantôt, que la ville où je demeure, Blaine-Lake, est une ville sans importance.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures du matin.)